

La cité-jardin du Moulin de Senlis

Montgeron, Essonne

par Renaud ARPIN

Conçue entre 1931 et 1933 pour l'OPHBM de Seine-et-Oise, cette cité est l'œuvre de trois architectes : Henry Gutton, son fils André Gutton et Charles Ranfaing. Située en périphérie nord de la commune, entre la voie ferrée et les bords de l'Yerres, elle associe un ensemble de 66 pavillons et deux barres d'immeubles regroupant 72 appartements. Structurant le quartier, la rue de Quercy serpente entre les pavillons, dessert trois petits clos et passe sous l'immeuble ouest par un porche traversant, offrant ainsi de multiples jeux de perspectives.



Situation de la cité-jardin.

Sommaire

Une genèse complexe 3

Du lotissement à la cité-jardin

Cité-jardin ou cité cheminote ?

Une cité atypique ? 5

Une cité ambitieuse en Seine-et-Oise

Un délicat équilibre entre les contraires

L'œuvre d'un jeune architecte ouvert à la modernité 7

Un architecte engagé dans le mouvement des cités-jardins

Une architecture moderne

Perspectives et symétries

Naissance d'une pensée urbaniste ?

Une cité en devenir 12

L'ajout des toits à pentes : un choix pratique ou esthétique ?

Le triomphe imprévu de l'automobile

Privatisation et individualisation

Émergence d'une conscience patrimoniale ?

Sources et bibliographie 15



Une genèse complexe

Du lotissement à la cité-jardin

En mars 1930, M. et Mme Eudes, négociants havrais, acquièrent à Montgeron une pièce de terre de 22 970 m² dans l'intention d'y créer un lotissement. Le terrain ne manque pas d'atouts. Au sud, par-delà la voie ferrée, il n'est qu'à six cents mètres de l'avenue centrale et de ses commerces. Au nord, derrière la rue du Moulin de Senlis, s'étend la verdoyante prairie de l'Yerres : aire de pacage fréquemment inondée, elle reste épargnée par l'urbanisation et justifie le nom de Pré galant que les lotisseurs donnent au futur quartier. Celui-ci jouira en outre de la proximité de la gare et de l'accès à la rue du Moulin de Senlis, certes de largeur limitée, mais facilitant les relations avec les communes d'Yerres et de Villeneuve-Saint-Georges.



Plan du lotissement Le Pré Galant, 1930.

Les lotisseurs prévoient la création d'une unique voie intérieure au tracé sinueux, assurant la liaison entre la rue du Moulin de Senlis et l'étroite rue du Pont de Bart qui monte vers le centre-ville. La municipalité approuve le projet, non sans imposer l'élargissement de la rue du Moulin de Senlis, achevant la viabilisation de cet ancien chemin rural qu'elle s'efforçait de moderniser depuis quarante ans.

Très vite cependant, M. et Mme Eudes renoncent à leur projet. Dès le mois d'octobre 1930, ils cèdent le terrain à l'Office public d'habitations à bon marché (OPHBM) de Seine-et-Oise, qui décide d'y édifier une cité-jardin. Les plans de ce nouveau projet, dressés en 1931 par Henry Gutton, son fils André Gutton et Charles Ranfaing, reprennent l'idée d'un quartier structuré par une voie unique, mais au tracé plus vigoureux : la nouvelle rue — qui sera baptisée rue de Quercy — dessine deux angles nets et constitue dans sa partie centrale un axe rigoureusement est-ouest, déterminant l'exposition des logements collectifs de la section orientale. À cet axe principal sont ajoutées des voies secondaires permettant d'aménager des clos circulaires et d'y opérer des groupements de pavillons. Il en résulte un parcellaire irrégulier, très différent d'un simple découpage en rectangles. Approuvé par la préfecture en novembre 1931, le nouveau projet est réalisé entre 1932 et 1933.



Plan de la cité-jardin du Moulin de Senlis, 1931.

Cité-jardin ou cité cheminote ?

La mémoire locale conserve l'idée d'une cité entièrement réservée, à ses débuts, aux familles de cheminots. Rien de tel, pourtant, n'apparaît dans les sources historiques. Au contraire, le recensement de 1936 montre que les premiers résidents exercent en majorité des professions sans rapport avec les chemins de fer. Il n'en est pas moins vrai que pour environ 40 % des foyers occupés à cette date, le chef de famille est un employé de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) : c'est une proportion élevée, plus forte que dans les lotissements montgeronnais de la même époque. Cette proportion est même écrasante — plus de 80 % ! — au sein du bureau de l'Amicale des locataires, fondée dès 1934 afin de représenter les résidents de la cité-jardin dans leurs relations avec l'OPHBM de Seine-et-Oise et la commune de Montgeron.

Si la cité du Moulin de Senlis n'est donc pas exclusivement cheminote, force est d'admettre que les cheminots y sont particulièrement présents. Leur importance numérique et leur engagement actif dans l'Amicale peuvent suffire à expliquer l'image qui s'est formée dans la mémoire collective. On ne peut exclure, toutefois, l'hypothèse d'une convention passée entre l'OPHBM de Seine-et-Oise et la compagnie de chemin de fer, octroyant à celle-ci une partie des logements : on sait en effet qu'un tel accord a existé à Trappes, pour la célèbre cité des Dents de scie, également édifiée à la même époque par Henry et André Gutton.



Les Dents de Scie à Trappes, carte postale, 1938.



Une cité atypique ?

Une cité ambitieuse en Seine-et-Oise

L'étude statistique des cités-jardins franciliennes de l'entre-deux-guerres fait apparaître de notables différences entre les cités édifiées par l'OPHBM de la Seine et celles qui voient le jour en Seine-et-Oise à partir de 1924. Les premières comprennent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'habitations et privilégient assez tôt l'habitat collectif, qui représente 80 % des logements. Les cités les plus importantes, dotées d'un réseau viaire complexe et d'une composition monumentale, intègrent des équipements publics et des commerces.

Les cités créées en grande banlieue par l'OPHBM de Seine-et-Oise, plus petites et moins denses, comptent rarement plus d'une soixantaine de logements. Le pavillonnaire y est largement dominant, les équipements généralement absents. Leur organisation urbaine, rudimentaire, se réduit souvent à un îlot, une rue, voire un cul-de-sac. Visuellement, ces petites cités-jardins s'intègrent facilement dans le paysage pavillonnaire préexistant.

La cité montgeronnaise occupe une place intermédiaire dans cette typologie. Bien plus modeste que les grandes cités de Stains ou de Suresnes, elle se place néanmoins, avec ses cent-trente-huit logements et ses deux hectares, très au-dessus de la moyenne des cités-jardins de la grande couronne. Même si l'ensemble est desservi par une voie unique, celle-ci se ramifie en trois allées secondaires et forme, dans son extrémité orientale, un important espace collectif, d'une indéniable monumentalité.

Dénuée d'équipements, la cité du Moulin de Senlis n'est pas une entité autonome, mais elle se distingue de son environnement urbain par la modernité de son style architectural, par les talus et les escaliers qui soulignent ses limites sur la rue du Moulin de Senlis et par la hauteur des deux immeubles qui dominent le lotissement pavillonnaire situé à l'est.



Immeuble collectif, vu depuis la rue du Moulin de Senlis.



Escaliers d'accès aux pavillons.

Un délicat équilibre entre les contraires

L'individuel et le collectif

L'originalité de la cité montgeronnaise tient aussi à sa répartition presque égale entre logements collectifs et individuels. Cette dualité s'explique par l'intention initiale de l'Office, qui destinait les soixante-douze appartements à la location et les soixante-six pavillons à l'accession à la propriété. Le projet fut toutefois abandonné et la cité ne fut ouverte qu'à la location. Comme le suggère le cahier des charges de 1931, les administrateurs de l'Office ont pu craindre la complexité d'une gestion partagée avec des propriétaires privés. Peut-être ont-ils connu, en outre, les mêmes débats que ceux qui agitaient alors l'OPHBM de la Seine : l'accès à la propriété, d'abord envisagé comme facteur de stabilité sociale, y fut finalement combattu par Henri Sellier, qui redoutait qu'elle n'aggrave l'endettement des ménages populaires.



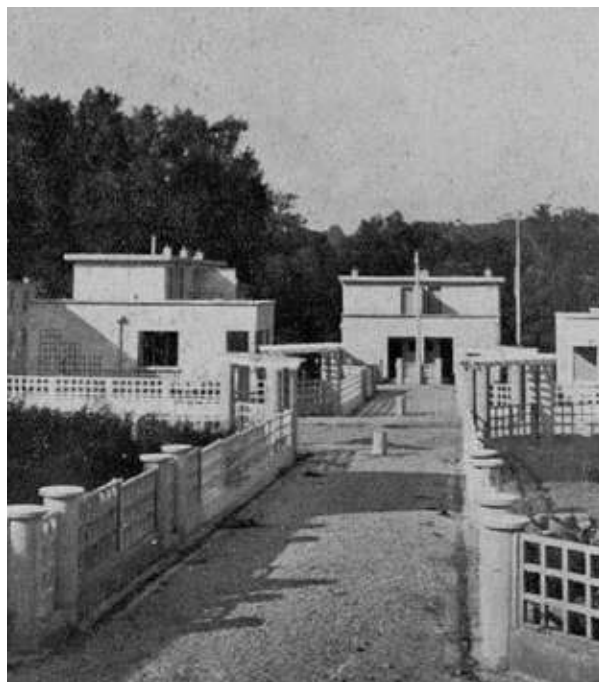
Clôtures.

Convivialité et intimité

Les architectes ont apporté un soin particulier aux transitions entre l'espace public et l'espace privé, expression de l'harmonie souhaitée entre vie familiale et vie collective. Ainsi, les pavillons groupés autour d'un clos bénéficient d'un jardin et d'une petite allée entre rue et façade. Pour les logements édifiés en bordure de rue, ce sont les porches d'entrée et les petits perrons qui tiennent lieu de transition entre l'espace public et la vie privée. La plupart de ces escaliers ne sont pas implantés de façon frontale, mais parallèlement à la rue, le long de la façade, la porte d'entrée étant ainsi moins offerte aux regards extérieurs.

Standardisation et individualisation

Découlant des contraintes économiques propres au logement social, la répétition de certaines formes standardisées, telles que les fenêtres et les éléments de clôtures, saute aux yeux. L'uniformité, toutefois, est moins marquée à Montgeron qu'aux Dents de scie, où tous les pavillons sont identiques et implantés suivant la même orientation. Les pavillons montgeronnais se déclinent en effet en neuf types différents, groupés par deux, par trois ou par quatre, et implantés de façon variable par rapport à l'axe de la route et à la forme des parcelles.



Vue sur le clos nord, 1934.

L'œuvre d'un jeune architecte ouvert à la modernité

Un architecte engagé dans le mouvement des cités-jardins

Lorsqu'il dresse les plans de la cité du Moulin de Senlis, à seulement vingt-sept ans, André Gutton a déjà édifié, avec son père Henry, plusieurs cités cheminotes pour l'Administration des chemins de fer de l'État. En 1930, tous deux sont recrutés par l'OPHBM de Seine-et-Oise, qui leur confie la construction d'une dizaine de cités-jardins. Pour la première fois, André est lui-même responsable des chantiers : il dira plus tard que c'est dans leur exécution qu'il a appris son métier.

En 1962, alors qu'il est devenu l'un des architectes français les plus en vue, il souligne encore dans son enseignement l'importance des cités-jardins, voyant dans le mouvement initié par Ebenezer Howard un moment majeur dans l'histoire de l'urbanisme et dans la recherche de la cité idéale qui anime la pensée occidentale depuis la Renaissance.



Façade de l'ancien siège de l'OPHBM de la Seine-et-Oise.

On ne saurait donc aborder la cité du Moulin de Senlis indépendamment des autres cités conçues par les Gutton à la même époque, notamment à Trappes, à Chatou et à Beauchamp, ni sans se référer à la pensée générale d'André Gutton, laquelle n'est certes pas aussi élaborée en 1931 qu'elle le sera trente ans plus tard, mais où l'on décèle déjà certains traits essentiels.

Une architecture moderne

Le style de la cité montgeronnaise ne sacrifie en rien au pittoresque ou au vernaculaire. Les façades des deux immeubles relèvent d'un Art déco épuré, où la géométrisation des formes traduit nettement l'influence du mouvement moderne. Les architectes choisissent ici un juste milieu entre les austères façades de Chatou et celles, plus aimables, qu'il conçoit pour le siège de l'OPHBM de la Seine-et-Oise, à Versailles, 2 rue Saint-Charles. L'élément décoratif est réduit mais de subtils contrastes atténuent la sobriété des façades : contraste chromatique entre le ciment et la brique, alternance des surfaces pleines et des structures ajourées, alternance des angles droits et des bords arrondis, rupture de la planéité des façades par la saillie des balcons.



Façade de l'immeuble est à travers le porche.



Immeuble ouest vu depuis la rue de Quercy.



Détail d'une carte postale des années 1930.

Les pavillons sont d'une modernité plus radicale encore, largement gommée aujourd'hui par l'ajout des toitures à pentes. Comme dans les cités de Trappes et de Beauchamp, il s'agit de maisons « cubistes », où l'élément décoratif est presque inexistant, relevant d'un fonctionnalisme hérité du Bauhaus. Par rapport au type conventionnel du pavillon en meulière, tous les éléments superflus sont éliminés ou réinterprétés dans un sens minimaliste : ainsi, le porche à perron, motif courant dans les quartiers résidentiels de l'entre-deux-guerres, apparaît ici comme un simple évidement de l'angle du cube dans lequel s'inscrit le pavillon.

Malgré l'extrême simplification des formes, l'intention esthétique reste perceptible, notamment dans les discrètes correspondances qu'entretient la section pavillonnaire avec les motifs repérés sur les barres d'immeubles : même recherche d'alternance, notamment, entre les formes orthogonales dominantes (lignes générales des pavillons, motif grillagé des clôtures) et les éléments arrondis venant assouplir l'ensemble (poteaux circulaires des porches et des portails d'entrée).

Perspectives et symétries

Comme dans leurs autres cités-jardins, les Gutton, père et fils, ont appliqué à Montgeron les règles de perspective et de symétrie héritées du classicisme français. Cette symétrie, cependant, n'est pas une identité redondante de part et d'autre de la voie principale, mais plutôt, ici encore, la recherche d'un équilibre. Ainsi, les deux façades d'immeubles édifiées en vis-à-vis ne sont pas strictement semblables : seules sont identiques les sections extrêmes à structures ajourées ; sur les parties centrales, en revanche, balcons et parements de brique se répartissent différemment d'une façade à l'autre. De même, l'allée secondaire qui s'ouvre pour aboutir au clos ouest, près de l'intersection avec la rue du Moulin de Senlis (maisons numéros 6 à 24), trouve, de l'autre côté de la rue de Quercy, non pas son pendant exact, mais une série de quatre jardins allongés en forme d'allées privées (maisons numéros 3 à 9). Les deux autres clos, à proximité des barres d'immeubles, sont, il est vrai, parfaitement symétriques.



Les numéros 28 à 34 de la rue de Quercy.

Ils offrent toutefois des ambiances différentes : les pavillons du clos sud se découpent sur le ciel, au terme d'une perspective montante vers la voie ferrée, tandis que le clos nord s'inscrit sur le fond arboré de la vallée de l'Yerres.



Le traitement de la symétrie axiale était particulièrement délicat au niveau du coude que décrit la rue de Quercy entre les numéros 15-17 et 28-34. Les Gutton ont orienté ces pavillons avec un certain angle par rapport à la rue, reprenant la formule qu'ils avaient appliquée de façon systématique aux Dents de scie, où l'implantation de tous les pavillons forme un angle de 45° avec l'avenue Marceau. Selon le point de vue, les six pavillons édifiés de part et d'autre du tournant présentent donc à la rue leurs façades ou leurs arêtes et s'organisent suivant une symétrie complexe à trois axes, correspondant aux deux directions prises par la rue de Quercy de part et d'autre de son coude et à la bissectrice de l'angle ainsi formé



Perspective vers le porche.

Les ruptures de pente et la répartition des volumes le long de l'axe principal, depuis l'entrée de la rue de Quercy jusqu'à la place aménagée entre les deux immeubles, permettent de fermer ou d'ouvrir la perspective et de ménager ainsi des effets de surprise. Pour un observateur situé à l'entrée de la cité, près de la chapelle du Moulin de Senlis, et se tournant vers l'intérieur du quartier, la rue de Quercy paraît s'achever en impasse car le regard vient buter sur les façades des numéros 32 et 34 : même effet de frontalité qu'à l'entrée de la cité-jardin de Beauchamp, où l'on croit d'abord que le quartier se réduit à un petit segment de rue en impasse avant de comprendre qu'il s'organise selon un plan en T.

Ce n'est qu'après ce premier coude que le quartier se révèle dans toute son ampleur. La vue, prolongée par l'ouverture aménagée sous le premier immeuble, donne alors l'impression que la seconde section de la rue de Quercy dépasse la première en longueur, alors qu'il n'en est rien !

Élément clé de cette perspective, le porche traversant, motif récurrent du logement social de l'entre-deux-guerres, joue ici, toutes proportions gardées, le même rôle que dans la cité du square Dufourmantelle à Maisons-Alfort (André Dubreuil et Roger Humel, 1930-1934) ou sur l'actuelle place Stalingrad à Suresnes (Alexandre Maistrasse, Félix Dumail, 1921-1939).

L'espace aménagé entre les deux immeubles, où la rue s'élargit aux dimensions d'une place de vingt mètres de large, offre les perspectives les plus riches : sur la partie pavillonnaire à travers le porche de l'immeuble ouest ; vers la voie ferrée, visible côté sud à l'extrémité de la rue de Quercy ; sur la prairie de l'Yerres, surtout, vers laquelle s'oriente la plateforme à balustrades encadrant l'escalier qui mène à la rue du Moulin de Senlis.



Naissance d'une pensée urbaniste ?

Alors même qu'il dirige ses premiers chantiers d'architecte, André Gutton tient à se former en tant qu'urbaniste. Il s'inscrit en 1930 à l'Institut d'urbanisme de Paris, où il se convainc que l'architecture, loin de se réduire à l'art des tracés et des volumes, doit envisager de façon globale le rapport entre les hommes et la ville. Dès cette époque, il s'interroge sur le lien entre cité nouvelle et cité ancienne, ou sur la coexistence des cheminements piétons et des circulations automobiles — questions que soulève également le chantier montgeronnais.

Une cité fermée ? Une cité ouverte ?

Plus tard, André Gutton n'aura de cesse d'affirmer que l'architecte doit inscrire sa création dans son environnement naturel autant que dans l'environnement urbain qui lui préexiste, un quartier nouveau ne devant pas « ignorer la ville existante » et s'installer « sans lien à sa porte ». Force est de constater que la cité du Moulin de Senlis n'incarne pas encore cet idéal, mais n'est-ce pas avant tout parce que certaines contraintes y étaient insurmontables ?

Implanté en périphérie de l'agglomération montgeronnaise, dont il est nettement séparé par la voie ferrée, le quartier est donc particulièrement enclavé. La cité souffre à l'évidence d'une desserte routière réduite à son minimum, le seul accès pour les automobiles étant, au nord-ouest, l'ouverture sur la rue du Moulin de Senlis. Au sud-est, la jonction entre la rue de Quercy et l'incommode rue du Pont de Bart, envisagée à l'origine, est abandonnée dès l'automne 1931, sa situation et ses dimensions ne lui permettant pas de jouer le rôle d'une véritable liaison urbaine.

Par ailleurs, les pavillons donnant sur la rue du Moulin de Senlis, notamment à la pointe nord-ouest du quartier, sont séparés de la route par une série de murets et d'escaliers. Probablement justifiée par la topographie des lieux et par les risques d'inondations, cette élévation contribue aussi à isoler la cité de son environnement extérieur.

Malgré tout, l'architecte a su mettre en scène une ouverture majeure vers la vallée de l'Yerres par le promontoire qui vient clore la place aménagée entre les immeubles. La création de ce point de vue témoigne assurément d'une attention portée au paysage environnant, en même temps qu'elle privilégie explicitement la circulation piétonne, cette ouverture débouchant en effet sur un escalier.



Ouverture paysagère vers la vallée de l'Yerres.



Escaliers et talus nord-ouest.

« Un automobiliste est et restera toujours un piéton »

Un observateur situé dans la rue du Moulin de Senlis, à l'entrée du quartier, peut apprécier l'élégance de cette double volée d'une vingtaine de marches, prendre la mesure des deux barres d'immeubles et en percevoir la monumentalité. S'il se place, à l'inverse, sur la plateforme à balustrades, c'est vers la prairie de l'Yerres qu'il est invité à porter son regard. L'ensemble formé par la place et par l'escalier est pensé pour le piéton, non seulement comme individu cheminant pour ses besoins pratiques, mais aussi comme promeneur contemplatif, dans une cité qui reste ouverte sur la nature.

Certes, contrainte par l'exiguïté du site, l'équipe d'architectes n'a pu dissocier circulations piétonnes et automobiles comme André Gutton le proposera en 1956 pour la place des Nations à Genève.

Cependant, l'installation des garages dans le sous-sol de la place, avec ouverture sur la rue du Moulin de Senlis — formule rendue possible par la dénivellation du terrain —, tend à libérer l'intérieur de la cité de la circulation automobile. En outre, le traitement de l'espace entre les immeubles montre que l'architecte, déjà, se refuse à considérer les places comme des carrefours routiers. Il s'agit là d'un lieu qui tient à la fois de la place publique et de la cour intérieure, conjuguant le monumental et le convivial, l'urbain et le champêtre — première ébauche de la vision que l'architecte précisera trente ans plus tard, appelant de ses vœux des places qui soient à nouveau des « lieux de rencontre et de conversations », où « la nature apportera à l'homme son exemple de calme et d'harmonie ».



L'espace entre les deux immeubles.



Escalier d'accès aux immeubles.



Une cité en devenir

L'ajout des toits à pentes : un choix pratique ou esthétique ?

Depuis sa création, la cité-jardin a connu des évolutions qui en ont altéré la physionomie. Les plus visibles sont l'adjonction des toits à pente sur l'ensemble des pavillons et, sur la plupart d'entre eux, la fermeture des porches et des terrasses par des éléments vitrés ou maçonnés. Ces ajouts ne sont pas datés avec précision mais ils interviennent assez tôt : des photographies aériennes montrent que les nouveaux toits sont déjà en place en 1951.

Ces modifications peuvent s'expliquer par la nécessité d'améliorer l'isolation thermique des habitations, par le désir aussi de gagner un peu de place dans des logements dont la surface habitable ne dépasse pas les soixante mètres carrés. Il est également probable que les premiers résidents aient dû faire face à des problèmes d'infiltrations, comme ce fut le cas aux Dents de scie ou bien dans la célèbre villa Savoye, livrée en 1931 par Le Corbusier, où les toits-terrasses se révélèrent très vite inadaptés au climat francilien.

Ces problèmes techniques sont-ils néanmoins la seule cause de ces transformations ? En coiffant les pavillons de toitures traditionnelles, ne voulait-on pas aussi estomper la modernité de cette architecture, dont la stricte géométrie n'entraîne guère en résonance avec l'image populaire de la petite maison familiale ?



Les numéros 3 à 9 de la rue de Quercy.

Le triomphe imprévu de l'automobile

Les plans initiaux prévoyaient huit garages pour cette cité de cent-trente-huit logements. C'était peu, dans un pays où l'on comptait déjà, en moyenne, une voiture pour vingt-quatre habitants. Sans doute a-t-on pensé que la population concernée, socialement modeste, n'aurait guère accès à ce moyen de locomotion, et nul ne semblait prévoir, en France, que la voiture deviendrait un bien de consommation courant.

Devenus aujourd'hui des automobilistes, les résidents essaient donc d'adapter leur environnement aux exigences de la circulation et du stationnement. Ils ont posé de grands portails permettant de rentrer chez eux leurs véhicules malgré l'étroitesse des jardins et prennent l'habitude de manœuvrer dans les clos, qui n'ont pas été conçus pour cet usage. L'espace arboré entre les deux immeubles a perdu l'essentiel de son décor végétal au profit d'une vingtaine de places de stationnement. André Gutton, qui professait qu'« une place n'est pas un carrefour », n'aurait probablement pas approuvé que celle-ci devînt un parking !



Adaptation d'un portail à l'automobile.

Privatisation et individualisation

La vente d'une partie des logements par le bailleur actuel est un autre facteur de transformation. Chaque propriétaire devient libre d'aménager à sa guise ce qui lui appartient. Les huisseries, les volets, les auvents prennent des aspects variables d'un pavillon à l'autre. Les clôtures, surtout, deviennent disparates, tant par la nature et la qualité des matériaux que par la forme et la couleur des motifs. L'unité formelle du quartier et la ligne esthétique initiale, déjà singulièrement mises à mal par l'ajout des toitures en tuiles, perdent encore de leur lisibilité.



Émergence d'une conscience patrimoniale ?

Quelques signes donnent toutefois à espérer. Longtemps ignorée par les historiens — moins de trente lignes lui ont été consacrées depuis quatre-vingt-dix ans ! —, la cité-jardin du Moulin de Senlis suscite actuellement l'intérêt des chercheurs et du public. Le recul historique permet aujourd'hui d'apprécier la valeur d'une architecture dont la modernité avait peut-être perturbé les contemporains : en témoignent plusieurs visites organisées depuis dix ans, dans le cadre des Journées du Patrimoine ou du Printemps des cités-jardins. L'altération esthétique de la cité attire aussi l'attention de l'autorité municipale : désireuse de revaloriser le quartier, la commune de Montgeron a adhéré en 2022 à l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France. Rien, toutefois, ne sera possible sans la capacité des habitants eux-mêmes à défendre la dimension patrimoniale et l'identité paysagère de leur lieu de vie.



Journées du Patrimoine, septembre 2014.



Bibliographie

André GUTTON, *L'urbanisme au service de l'homme*, éd. Vincent-Fréal, 1962.

André GUTTON, *De la nuit à l'aurore*, éd. Zodiaque, vol. 1, 1985.

Émilie JAROUSSEAU et Philippe MONTILLET, « Les cités-jardins franciliennes, d'hier à aujourd'hui », *Les Cahiers de l'IAU Île-de-France*, n° 165, 2013, pp. 22-28.

Anissa LAMRI, *La cité des Dents de scie, histoire d'un patrimoine*, 2017, éd. Bookelis.

François PETIT, « D'autres "cités-jardins" en Essonne », *Paris-Jardins, entre utopie et réalité (1911-2011)*, éd. Les Amis de l'histoire et du patrimoine de Paris-Jardins, 2011, p. 281.

Thierry ROZE, *Les cités-jardins de la région d'Île-de-France*, *Cahiers de l'AURIF*, n° 51, 1978.

Pierre VAGO, « Cités en banlieue parisienne. Architectes : GUTTON et RANFAING », *L'Architecture d'aujourd'hui*, février 1934, pp. 24-26.

Danièle VOLDMAN, « Les modèles urbains d'Henri Sellier et leur mise en œuvre à l'Office départemental d'HBM de la Seine », *Histoire urbaine*, n° 37, 2013, pp. 95-106.

Crédits

Jean BOIDOT : p. 1 (en haut), p. 5 (en haut).

Géoportail : p. 1 (en bas).

Archives départementales de l'Essonne : p. 3.

Collection particulière : p. 4.

Renaud ARPIN : p. 5 à p. 13.

Mairie de Montgeron : p. 6 (en bas), p. 8 (en haut).

Google Street View : p. 7 (en haut).

Pierre ARPIN : p. 14.

Sources

Archives communales de Montgeron

2 W 16 : dénombrement de population de 1936.

3 W 3 à 7 : registres des délibérations du conseil municipal (1877-1932).

Archives départementales de l'Essonne

9 S 103 : programmes d'aménagement du lotissement Le Pré galant et de la cité-jardin du Moulin de Senlis, cahiers des charges, plans d'ensemble, correspondance (1930-1932).

1007 W 31 : statuts de l'Amicale des locataires de la cité du Moulin de Senlis (1934).

3 X 5 : acte de vente par M. et Mme EUDES à l'OPHBM de Seine-et-Oise (1930), devis descriptif et cahier des charges des soixante-six maisons individuelles, plans détaillés (1931).

Géoportail

Photographies aériennes du 16 juin 1951 : mission C93PHQ8221, clichés 616 et 617.

Rédaction : Renaud ARPIN en collaboration avec Fabienne CLABAUT et Noémie MAURIN-GAISNE. Décembre 2024.

Mise en page : Noémie MAURIN-GAISNE et Eryne AMEHO.



Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France

28 avenue Paul-Vaillant-Couturier
93240 Stains
Tel. +33 (0)1 58 69 77 93

contact@citesjardins-idf.fr
www.citesjardins-idf.fr